

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Excusés représentés : 0
- Absents : 1
- Votants : 8 Pour : 8
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 29 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois d'août à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DALENS Gérard
 GENTES Laurent GIROUD Florence GRAIL Jérôme
 PERBET Yoann ROUSSET Cédric

Absent(s) excusé(s):

Absents : DESCAMPS Véronique

Secrétaire de séance : DALENS Gérard

CONSTRUCTION D'UN LOCAL ASSOCIATIF

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne dispose pas de local pour permettre aux associations du village de stocker le matériel nécessaire à leur activité.

Il serait donc utile de construire un bâtiment à cet effet.

La surface envisagée serait d'environ 60m². Le projet serait réalisé sur la parcelle AD40 appartenant à la commune, dans le prolongement des garages existants.

Les différents devis sont présentés à l'assemblée :

- maçonnerie par l'entreprise Maçonnerie Faure : 19 003.40 € HT ;
- couverture par l'entreprise Maçonnerie Faure : 9 128.20 € HT ;
- électricité par l'entreprise Régis Cortial : 1 535 € HT ;
- menuiseries par l'entreprise Laffont : 3 166.67 € HT ;
- maître d'œuvre et architecte : 2 125 € HT.

Monsieur le Maire présente le dispositif « Pactes 2022-2027/Allier-Ardèche-Cantal-Haute-Loire » proposé par la Région afin de subventionner les projets de ces départements. Cette aide pourrait être complétée par

AR Prefecture

043-214301442-20240805-2024_018-DE
Reçu le 14/08/2024

un financement du Fonds de concours de la Communauté de Communes afin d'atteindre un taux d'aide de 80%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Valide le projet de construction d'un local associatif pour un montant estimatif de 40 000 € HT ;

Valide les devis proposés ainsi que le plan de financement suivant :

- **Pactes 2022-2027** (Région AURA) : 62.5 % soit 25 000 € ;
- **Fonds de concours** (Communauté de communes Mézenc Loire Meygal): 17.5% soit 7 000 € ;
- **Autofinancement** : 20 % soit 8 000 € ;

Décide de déposer, auprès de la Région AURA, un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif « Pactes 2022-2027 » pour un montant de 25 000 € ;

Décide de déposer, auprès de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal, un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds de concours pour un montant de 7 000 € ;

Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2024 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



A circular official stamp in light blue ink is partially visible behind the signature. The text within the stamp includes 'LE MAIRE' at the top and 'LAURENT GENTES' at the bottom. The signature 'Laurent Gentes' is written in black ink over the stamp.

AR Prefecture

043-214301442-20240805-2024_018-DE
Reçu le 14/08/2024